



Nom et coordonnées de l'école :
Ecole primaire
9 route de Boutric
33640 ISLE SAINT GEORGES

05 56 72 68 10
ce.0330771J@ac-bordeaux.fr

**PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ECOLE 1^{ER} TRIMESTRE**

Date : 5 novembre 2019

Circonscription de Talence

Présents :

Président(e) - (directeur d'école) : Mme SIROUX

Inspecteur (trice) de l'éducation nationale : Mme BARBIER (excusée)

Equipe enseignante :	Mme HERRAIZ Mme FAREZ
Le maire ou son représentant :	M. LEMIRE
DDEN :	-
Représentants des parents d'élèves élus :	Mme BLANCHARD-PELLETIER Mme OLIVIER Mme ZANONI

Excusés :

Début du conseil d'école : 18h25

Secrétaire de séance : C. FAREZ

Fin du conseil d'école : 19h50

Prochain conseil d'école aura lieu le : 18 février 2020

Fait à Isle-Saint-Georges, le 7 novembre 2019

Le Directeur ou la Directrice,
Président(e) du Conseil d'Ecole

Le Secrétaire de séance :

COMPTE-RENDU

Conseil d'école n°1 – mardi 5 novembre 2019

Ouverture du conseil :

- Règlement intérieur du conseil d'école : fonctionnement et rôle du conseil d'école

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre, sur demande du directeur, du maire ou de la moitié de ses membres.

Le conseil d'école est l'organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles. Il se prononce sur les principales questions de vie scolaire et établit le règlement intérieur de l'école.

- Présentation des membres du Conseil d'école

Sont membres de droit du conseil d'école le directeur d'école, l'IEN, la communauté éducative (enseignants, parents d'élèves élus titulaires, un enseignant du RASED), la mairie (le maire et un de ses conseillers). Ces membres ont le droit de vote au conseil d'école. Les autres (par exemple parents suppléants, autres membres du RASED) n'ont pas de voix lors de votes.

EDUCATION NATIONALE

I) Fonctionnement de l'école

a) Effectifs

Il y a 3 classes (48 élèves) : 1 classe de PS/MS/GS/CM2 (16 élèves), 1 classe de CP/CE1 (15 élèves), 1 classe de CE2/CM1 (17 élèves). L'effectif prévisionnel pour la rentrée 2020 est de 48 élèves. Une fermeture de classe est envisageable.

b) Règlement intérieur et Charte de la Laïcité

Le règlement intérieur a été adopté à l'unanimité.

c) Sécurité à l'école

- la sécurité incendie

Deux exercices incendies doivent être faits dans l'année. Le premier a eu lieu le 17/09. Les élèves ont bien suivi les consignes de sécurité et l'école a été évacuée en 1'12.

Suite à notre demande formulée lors du premier conseil d'école de l'année 2018-2019, des alarmes incendies ont été installées par la mairie.

- le plan Vigipirate

Dans le cadre du plan Vigipirate, les écoles doivent mettre en œuvre deux PPMS (plan de prévention et de mise en sécurité) : un PPMS « risques majeurs » (type accident technologique) et un PPMS « attentat-intrusion » (sur site ou à proximité). Ceux-ci sont mis à jour chaque année et des exercices sont effectués afin de s'assurer de la compréhension et de l'application des consignes et des signaux d'alerte par les élèves.

Un premier exercice a eu lieu le 10 octobre selon le scénario d'une alerte attentat à proximité de l'école (ex. Saint-Médard d'Eyrans). Les élèves et leurs enseignants se sont confinés dans les salles de classe. L'exercice s'est bien déroulé.

Il a été indiqué dans le compte-rendu d'exercice adressé à la DSDEN et à la mairie que des verrous devraient être installés aux portes des classes afin de pouvoir les fermer en cas de danger, et ainsi sécuriser davantage le confinement des élèves. Ces travaux ont été réalisés pendant les vacances de la Toussaint.

d) Hygiène à l'école

- entretien des locaux

Les locaux de l'école (classes et sanitaires) sont nettoyés tous les soirs.

- hygiène des élèves

Il n'y a pas de problème d'hygiène relevé à l'école.

Nous rappelons toutefois aux parents qu'un enfant malade se soignera mieux chez lui qu'à l'école et qu'il vaut mieux, pour la santé de tous, garder un enfant souffrant à la maison.

- la cigarette aux abords de l'école

Par respect pour la santé des élèves et du personnel, nous rappelons aux parents fumeurs de s'éloigner du portail de l'école aux horaires d'entrée et de sortie si leur cigarette est allumée.

e) Budgets municipaux pour le fonctionnement de l'école

L'enveloppe globale pour l'année s'élève à 4700 euros.

A ce budget s'ajoute une enveloppe pour certaines sorties et projets (ex. natation pour le cycle 3).

f) Fonctionnement et état financier de l'année n-1 de la coopérative

Solde en début d'année : 3729 €

Recettes : 2992 €

Dépenses : 3468 €

Donations de septembre : 299 € (2018-2019 = 465 €)

Rentrées d'argent prévues (à ce jour) : photographie scolaire (prévue le 29/11 pour une commande et livraison avant les vacances de Noël)

g) Demande d'utilisation des locaux scolaires

Hors temps scolaires, les locaux scolaires sont ponctuellement utilisés pour les motifs suivants : réunions avec des parents d'élèves, conseils d'école, garderie périscolaire.

II) Communication

a) Parents/Enseignants

La communication entre parents et enseignants passe par le cahier de liaison en cas de demande de rdv, de justification d'absence, ou de toute autre demande.

b) Parents/Direction

Les demandes de rdv avec la directrice ou de document administratif (certificats de scolarité ou de radiation) doivent être formulées dans le cahier de liaison de l'élève ou par courriel (ce.0330771J@ac-bordeaux.fr).

c) Parents/Mairie

Pour toute question relevant du périscolaire (garderie, cantine), les parents doivent s'adresser directement au secrétariat de la mairie (05 56 72 67 29).

III) Projets et vie de l'école

a) Axes généraux

Le projet d'école 2016-2020 prévoit :

- la mise en place de projets inter-cycles
- la participation des élèves de cycle 3 à des défi-maths
- la mise en place d'un parcours culturel et sportif (en lien avec l'USEP, dont l'école ne fait dorénavant plus partie)
- le développement de la liaison école/collège et le maintien de la liaison GS/CP
- pérenniser les actions menées avec les associations locales

A cet effet, les enseignantes ont décidé la mise en place de projets explicités en III) c.

b) Projets de classe en lien avec le projet d'école

Afin de développer les liaisons inter-cycles et la mise en place de projets inter-cycles (pour rappel, le cycle 1 correspond à la maternelle, le cycle 2 au CP/CE1/CE2 et le cycle 3 au CM1/CM2/6^{ème}), et au vu de l'architecture spécifique des répartitions de classes de cette année, de nombreux déclassements ont lieu afin que les CM1 et les CM2 puissent travailler ensemble, de même que les CE1 et les CE2, notamment en sciences et sciences humaines.

En ce qui concerne le projet d'école, l'heure sera au bilan au deuxième et troisième trimestre de cette année, puisqu'un nouveau projet devra être rédigé en septembre 2020. Nous avons décidé de prendre un peu d'avance et de continuer tout le travail effectué en amont par la mairie autour du zéro déchet pour le décliner au sein de l'école, en le mutualisant entre les trois classes afin de créer un projet commun à tous les enfants de l'école.

Les grands axes de ce projet s'articulent autour de présentations et d'ateliers proposés d'une part au sein de l'école par la communauté de commune, et d'autre part en dehors de l'école (collecte de déchets et visite de la maison éco-citoyenne de Bordeaux).

Enfin, nous souhaitons également remettre en place cette année la chorale d'école. Une représentation sera proposée à Noël (en même temps qu'un goûter à destination des élèves et parents d'élèves) afin que les élèves puissent appréhender les représentations en public, dans le cadre de leur parcours culturel et artistique.

c) Présentation des outils pédagogiques et manuels de classes

PS/MS/GS/CM2 : constitution d'un capital d'activités individuelles que les élèves peuvent utiliser lors de temps en autonomie.

Utilisation des manuels présents dans l'école. Chaque élève a son manuel de maths et de français.

CP/CE1 : CE1 : Etude de la langue : Réussir son entrée en grammaire / lecture, orthographe, vocabulaire : Un monde à lire (série bleue) / Maths : Manuel Nouveaux outils pour les maths

CP : Etude du code, lecture : Un monde à lire (série blanche, syllabique) / Maths : manuel Nouveaux outils pour les maths

CE2/CM1 : utilisation de la méthode Retz en étude de la langue (*Réussir en grammaire*), parfois en classe entière ou en groupe (CE2 et CM1) selon le thème abordé ; les mathématiques se font sur manuel pour les CM et sur fichier pour les CE2, mais avec la même méthode (*J'aime les maths*, Belin).

d) Accueil périscolaire

La garderie se déroule le matin à compter de 7h30, et le soir jusqu'à 18h30 sous la responsabilité de la mairie.

IV) Parcours de l'élève

a) Dispositifs d'aide (pôle ressources, RASED, APC...)

- évaluations de début d'année (diagnostiques)

Evaluations de CP/CE1 : Les élèves de CP et de CE1 ont passé les évaluations diagnostiques nationales du 16 au 27 septembre derniers. Elles permettent de faire le point sur les acquis des élèves à leur entrée en CP et en CE1 et permettent de mettre en place des aménagements individualisés (PPRE, APC). Une communication concernant les acquis de chaque élève sera communiquée aux parents via le cahier de liaison. A cette occasion, un rendez-vous pourra être organisé à la demande des parents ou de l'enseignante afin d'en discuter.

Une deuxième session d'évaluation nationale aura lieu (pour les CP uniquement) du 20 au 31 janvier.

Evaluations de CE2/CM1/CM2 : des évaluations diagnostiques ont été passées en début d'années ; ces évaluations ont été communes à toutes les écoles de la circonscription. Elles permettent de faire le point sur les acquis des élèves et de recevoir à l'issue de celles-ci les parents des élèves en difficulté afin de mettre en place pour ces élèves des PPRE (programme personnalisé de réussite éducative) fixant des objectifs généraux de réussite.

- le RASED

Une concertation avec le psychologue scolaire, M. Rustique, a eu lieu le 30 septembre afin de faire le point entre professionnels de l'éducation sur les élèves en grande difficulté (apprentissage ou comportement).

Nous rappelons aux parents qu'ils peuvent à tout moment demander à rencontrer le psychologue scolaire s'ils le souhaitent (M. Rustique, 06 34 78 80 96).

- les APC (mardi 16h30-17h30)

Suite aux recommandations ministérielles, les APC (aide pédagogique complémentaire) ont pour objectifs cette année de rendre les élèves plus à l'aise en lecture et face à l'écrit.

Les APC sont consacrées soit à la remédiation en lecture des élèves de l'école les plus en difficulté, soit sont proposées systématiquement à l'ensemble des élèves d'un groupe de niveau afin de travailler sur un projet spécifique. Les parents des élèves concernés en sont informés via les cahiers de liaison.

b) Objectifs et actions cycle 3

- le conseil école-collège (CEC)

Le conseil école-collège a pour objectif de renforcer la continuité pédagogique entre le premier et le second degrés. Il réunit des enseignants du collège et des écoles du secteur de celui-ci. Le conseil école-collège est présidé par le principal du collège et l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription. Il se déroule au collège de Cadaujac.

- orientations CM2/6^{ème}

Le conseil école-collège s'est réuni le 30 septembre 2019 (et se réunira de nouveau au cours de l'année scolaire). Au cours de celui-ci, les parcours et la rentrée des élèves scolarisés en CM2 en 2018-2019 ont été discutés afin de s'assurer de leur bonne adaptation au collège.

Une visite du collège sera organisée au cours du dernier trimestre pour les élèves de CM2.

- cycle natation

Les élèves de CM2 bénéficient d'un cycle natation afin de valider le brevet « Sauv' Nage ». Ce test officiel se présente sous la forme d'un parcours qui permet d'évaluer différentes compétences permettant d'assurer aux élèves leur propre sécurité dans l'eau. Il peut ensuite être admis comme test de sécurité pour la pratique des activités nautiques.

Cette année, les élèves de CM2 y participeront avec les élèves de CE2 et de CM1. Cela se déroulera à la piscine de Villenave d'Ornon, du 9 mars au 25 mai, les lundis après-midis. Nous nous y rendrons en car en compagnie des élèves de Ayguemorte.

MAIRIE

- Gironde Numérique est venue visiter les locaux scolaires afin d'établir un diagnostic des besoins informatiques. Cela permet d'obtenir jusqu'à 80% de subventions pour l'équipement numérique de l'école. Par ailleurs, l'école sera prochainement raccordée à la fibre.

- Un logiciel permettra bientôt de pointer les présences pour la cantine et la garderie. Il permettra également le paiement par CB (en ligne ou à la mairie), ce qui sera obligatoire pour les communes à partir de juillet 2020.
- Les représentants des parents d'élèves demandent un rendez-vous avec la mairie afin de pouvoir discuter du fonctionnement de la cantine. Mme Betes, adjointe au maire, les contactera.
- Les représentants des parents d'élèves proposent de faire circuler un sondage recensant les besoins en garderie le mercredi, face à l'absence de places pour les enfants d'Isle-Saint-Georges dans les CLSH environnants.